
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 20.

À LA DEMANDE DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT, UNE MINUTE DE SILENCE EST TENUE POUR SOULIGNER ET COMMÉMORER LES PERTES DE VIES INNOCENTES DEPUIS LE 7 OCTOBRE 2023 AU MOYEN-ORIENT

CA23 16 0315

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 novembre 2023, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 novembre 2023, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA23 16 0316

Présentation du rapport de Vélo Québec - Projets pilotes de voies cyclables - Rapport final

La présentation est effectuée par le maire d'arrondissement de 19 h 21 à 19 h 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 12

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Maurice Mallette	Signalisation sur la rue Outremont
Anonyme	Aménagement d'une cour arrière
Anonyme	Fermeture de la rue Dollard
Céline Forget	Démocratie
Mathilde Jobin	Gentrification
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Sharon Magen	Le conflit entre Israël et le Hamas et ses répercussions sur les habitants d'Outremont
Suzanne Simard	Saillies et carrés d'arbres
Thierry Viillard	Reglement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Annexe H
Antonio Cabeda	Tagg au parc JFK
Transport Actif Outremont	Transport actif
Josefina Ades	Fermeture de Dollard
Tanya Giannelia	Sécurité aux abords des écoles
Marc Poulin	Fermeture de Dollard

À 20 h 12, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 27, le conseil reprend ses travaux.

CA23 16 0317

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 octobre 2023, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 octobre 2023, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA23 16 0318

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 octobre 2023, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 octobre 2023, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 16 0319

Accorder un soutien financier de 34 675,50 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 afin de poursuivre les démarches de Plan de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet

effet / Autoriser la directrice du Bureau de projets, Mme Sonia Vibert à signer ledit projet de convention

ATTENDU QUE l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;

ATTENDU QUE la présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237426001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 34 675,50 \$ à la Table de quartier d'Outremont dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, afin de poursuivre les démarches de Plan de quartier, pour la période 2023-2024 dans le cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER madame Sonia Vibert, directrice du Bureau de projets et développement durable, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par la Ville centre.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1237426001

CA23 16 0320

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, que l'arrondissement d'Outremont prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans la bibliothèque de son territoire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » contenant des articles utiles pour les parents ou les tuteurs ou tutrices d'enfants nouveau-nés résidant sur le territoire ;

ATTENDU QUE cette « Boîte bienvenue bébé » sera distribuée via le réseau des Bibliothèques de Montréal à tous les parents ou tuteurs ou tutrices qui en feront la demande, à raison d'une boîte par naissance ;

ATTENDU QU'AFIN de recevoir leur boîte, les parents ou tuteurs ou tutrices pourront se rendre en bibliothèque à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance et aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques ;

ATTENDU QU'AFIN que l'arrondissement obtienne la compétence nécessaire pour poser ces actions, cette offre de service a dû être acceptée par le conseil de la Ville et qu'à la suite de l'approbation du présent dossier, l'arrondissement pourra donc procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans son installation, selon les procédures inhérentes au projet ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239470002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'OFFRIR au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans la bibliothèque sur son territoire.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239470002

CA23 16 0321

Appuyer le projet de rénovation de la piscine de l'école Nouvelle-Querbes du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a lancé le Programme de soutien aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars pour l'ensemble du Québec visant à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives afin de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population ;

ATTENDU QUE tous les projets sur le territoire de la Ville nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QU'EN plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets d'un tiers aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement et une résolution du conseil d'administration de l'organisme ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys a déposé une demande visant la réfection de la piscine et des vestiaires de l'école Nouvelle-Querbes ;

ATTENDU QUE le présent dossier vise à appuyer le dépôt de cette demande ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPUYER le projet de rénovation de la piscine de l'école Nouvelle-Querbes du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239203010

CA23 16 0322

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2023

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2023.

30.03 1236131034

CA23 16 0323

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2023

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2023.

30.04 1236131035

CA23 16 0324

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2023

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2023.

30.05 1236131036

CA23 16 0325

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2023

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2023.

30.06 1236131037

CA23 16 0326

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-XXX)* - L'objet de ce règlement vise à uniformiser les règles de conduite des usagers de toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-XXX)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à uniformiser les règles de conduite des usagers de toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal.

40.01 1239470003

CA23 16 0327

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-XXX)* - L'objet de ce règlement vise à uniformiser les règles de conduite des usagers de toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE les bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, le tout dans un environnement agréable et sécuritaire, autant pour les usagers que pour le personnel ;

ATTENDU QUE le réseau des bibliothèques de Montréal a mis à jour le *Règlement relatif aux bibliothèques* datant de 2014, premier Règlement commun pour toutes les bibliothèques du réseau et que ce Règlement prévoit que les règles de conduite doivent être respectées par les usagers des bibliothèques de Montréal ;

ATTENDU QUE la refonte de ce règlement doit être approuvée par chaque arrondissement, que chaque bibliothèque du réseau doit adopter le même règlement et en assurer son application, et ce, afin d'éviter qu'un usager, qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de conduite dans une bibliothèque, puisse se déplacer et continuer à contrevenir aux règles de conduite dans d'autres bibliothèques du réseau ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239470003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-XXX)*. L'objet de ce règlement vise à uniformiser les règles de conduite des usagers de toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1239470003

CA23 16 0328

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)* de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

40.03 1233711017

CA23 16 0329

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)* de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

ATTENDU QUE conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement ;

ATTENDU QUE qu'il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble ;

ATTENDU que le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2024, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711017.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2024). L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1233711017

CA23 16 0330

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024.

40.05 1233711018

CA23 16 0331

Adoption de projet de règlement - *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024.

ATTENDU QUE l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité ;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement adopté le 10 octobre 2023 prévoit une augmentation générale des tarifs de 4 % ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711018.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024). L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1233711018

CA23 16 0332

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

Le projet de règlement a été déposé aux élu·es avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

40.07 1237776008

CA23 16 0333

Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 27 septembre 2023, à l'adoption de son budget 2024 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) ;

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, d'augmenter de 36 % les taux de cotisations des membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2024, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest* - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1237776008

CA23 16 0334

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* - L'objet de ce règlement vise à uniformiser la période à laquelle les cafés-terrasses sont autorisés sur le territoire montréalais du 15 avril au 15 novembre de chaque année

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à uniformiser la période à laquelle les cafés-terrasses sont autorisés sur le territoire montréalais du 15 avril au 15 novembre de chaque année.

40.09 1237776009

CA23 16 0335

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* - L'objet de ce règlement vise à uniformiser la période à laquelle les cafés-terrasses sont autorisés sur le territoire montréalais du 15 avril au 15 novembre de chaque année

ATTENDU QUE les services centraux de la Ville de Montréal, plus précisément le Service des infrastructures et du réseau routier, exigera dès l'année 2024 que les arrondissements intègrent les occupations périodiques du domaine public pour les cafés-terrasses au système de gestion informatique AGIR ;

ATTENDU QUE la ville centre a pris la décision que ce type d'occupation du domaine public soit autorisé du 15 avril au 15 novembre, annuellement, et ce, partout sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE la période d'occupation autorisée par l'arrondissement d'Outremont est actuellement du 15 mars au 15 novembre de chaque année ;

ATTENDU QU'une modification réglementaire est requise afin d'ajuster la période en modifiant la date du 15 mars par la date du 15 avril ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*. L'objet de ce règlement vise à uniformiser la période à laquelle les cafés-terrasses sont autorisés sur le territoire montréalais du 15 avril au 15 novembre de chaque année.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1237776008

CA23 16 0336

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 3 - Modification des règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 3 et à modifier des règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.11 1235069039

CA23 16 0337

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 3 - Modification des règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069039.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 3 et à modifier des règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1235069039

CA23 16 0338

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 4 - Modification des règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Ainslie, Beloeil, Brunante, Cambrai (place), Claude-Champagne, Courcellette, de Vimy, Duchastel (avenue et place), Dunlop, Fernhill, Forêt (chemin de la), Glencoe, Hazelwood, Kelvin, Maplewood, McCulloch, Mont-Royal, Pagnuelo, Peronne, Robert, Saint-Germain, Springgrove prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 4 et à modifier les règles de stationnement sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.13 1235069040

CA23 16 0339

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 4 - Modification des règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Ainslie, Beloeil, Brunante, Cambrai (place), Claude-Champagne, Courcelette, de Vimy, Duchastel (avenue et place), Dunlop, Fernhill, Forêt (chemin de la), Glencoe, Hazelwood, Kelvin, Maplewood, McCulloch, Mont-Royal, Pagnuelo, Peronne, Robert, Saint-Germain, Springgrove prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069040.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise introduire le secteur SRRR 4 et à modifier les règles de stationnement sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1235069040

CA23 16 0340

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la plage horaire de 2h - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures.

40.15 1235069041

CA23 16 0341

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la plage horaire de 2 h - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069041.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.16 1235069041

CA23 16 0342

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 5 - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement du secteur SRRR numéro 5 sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.17 1235069042

CA23 16 0343

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 5 - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069042.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement du secteur SRRR numéro 5 sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1235069042

CA23 16 0344

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - L'objet du règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans les établissements préscolaires et scolaires de niveaux primaire, secondaire et collégial situés dans l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* pour les employés œuvrant dans les établissements scolaires de niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial sis dans l'arrondissement d'Outremont.

40.19 1235069043

CA23 16 0345

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - L'objet du règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans les établissements préscolaires et scolaires de niveaux primaire, secondaire et collégial situés dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069043.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* pour les employés œuvrant dans les établissements scolaires de niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial sis dans l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1235069043

CA23 16 0346

Adoption sans changement - Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 17 octobre 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711023.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*. L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1233711023

CA23 16 0347

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 8 - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 17 octobre 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069029.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise introduire le secteur SRRR numéro 8 et à modifier les règles de stationnement applicables sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.22 1235069029

CA23 16 0348

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 7 - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 17 octobre 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069038.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 7 et à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.23 1235069038

CA23 16 0349

Édicter une ordonnance pour la programmation d'un événement public à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont au mois de novembre et informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 3 décembre 2023, entre 9 h 30 et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et dans les rues de l'arrondissement

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à novembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Huîtres en folie** » organisé par le Club Richelieu Montréal, au profit de la Fondation Richelieu qui vient en aide aux enfants défavorisés.

ET D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement suivant :

- Événement « **Arrivée du Père Noël** » qui se tiendra le dimanche 3 décembre 2023, entre 9 h 30 et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et dans les rues de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.24 1236737012

CA23 16 0350

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet pilote visant la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, du 1^{er} novembre 2023 au 23 décembre 2023

ATTENDU QUE la piétonisation du boulevard Dollard a connu un succès remarquable au cours de la saison estivale 2023 ;

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite analyser la faisabilité de fermer à la circulation automobile le boulevard Dollard et ce, à l'année ;

ATTENDU QUE dans le cadre de discussions préliminaires pour la réalisation de ce projet, la direction n'a pas encore été en mesure d'obtenir l'avis favorable des services d'urgence partenaires au dossier ;

ATTENDU QUE l'ordonnance proposée dans le présent dossier permettra de gérer les impacts d'une première fermeture hivernale et d'en évaluer les conditions de succès ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236359002.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

D'ÉDICTER conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance temporaire et rétroactive autorisant la mise en place d'un projet pilote visant la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, du 1^{er} novembre 2023 au 23 décembre 2023 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.25 1236359002

CA23 16 0351

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 853, avenue Rockland et au 982, avenue Hartland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 18 octobre 2023, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358028.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

853, avenue Rockland

Sans réserve.

982, avenue Hartland,

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser un revêtement en lattes de bois avec une largeur maximale de 4" afin de suivre la courbe du volume existant et de s'harmoniser avec le cadre bâti environnant;
- Pour toutes les nouvelles fenêtres, reproduire les subdivisions d'origine;
- Au 2^e étage, préserver l'ouvrant à guillotine (Quote Number: 6SQSB4L - fenêtre Line #3) et aligner les subdivisions des deux fenêtres;
- Afin de préserver le langage des ouvertures du sous-sol, les fenêtres de la façade adjacente à l'avenue Hartland (Quote Number: PZ5ASGX - fenêtres Line #4 et Line #5) devront reprendre l'esprit des subdivisions d'origine (4 carreaux de largeur x 2 carreaux de hauteur);
- Fournir une soumission révisée pour les fenêtres et la fiche technique du nouveau revêtement.

Et avec la suggestion suivante :

- Pour le revêtement du solarium, opter pour une peinture claire ou un traitement avec une teinture bois naturel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358028

CA23 16 0352

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 631, avenue Davaar (réf.: 1238358019)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 8 mars 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358029.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'immeuble situé au 631, avenue Davaar qui sont :

- Installer des barrotins en bois placés à la verticale, similaires à ceux du balcon au 2^e étage, tel qu'indiqué au permis 3001478075-22;
- Peindre ou teindre la terrasse et les garde-corps dans les couleurs telles qu'indiquées au permis 3001478075-22;
- Retirer du projet l'écran d'intimité du côté Nord-Ouest;
- Proposer un nouveau design pour le mur d'intimité côté Sud-Est s'agençant avec les garde-corps à barrotins verticaux.

La proposition est à l'effet :

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 631, avenue Davaar :

La demande d'approbation de PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Peindre ou teindre la terrasse et les garde-corps dans les couleurs telles qu'indiquées au permis 3001478075-22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1238358029

CA23 16 0353

Dépôt du rapport de Vélo Québec - Projets pilotes de voies cyclables - Rapport final par le Maire Laurent Desbois

DÉPÔT du rapport de Vélo Québec - Projets pilotes de voies cyclables - Rapport final par le Maire Laurent Desbois.

61.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 51.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023.